

Nom :	
Prénom :	
N° registre nat. :	



Check-list connaissances professionnelles en intermédiation en réassurance – PCP

Vous devez être en mesure de cocher, pour chacune des personnes, l'une des options figurant dans la colonne Diplôme et l'une des options figurant sur la même ligne dans les colonnes Connaissances techniques en réassurance. Vous devez en revanche tenir ces données et documents à la disposition de la FSMA afin qu'elle puisse les vérifier. Les diplômes équivalents des diplômes mentionnés sont également acceptés.

Diplôme	Connaissances techniques en réassurance
<input type="checkbox"/> Diplôme de master <input type="checkbox"/> Diplôme de bachelier, comportant au moins 11 crédits pour les connaissances techniques en assurances et 3 crédits pour la gestion d'entreprises	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances
<input type="checkbox"/> Autre diplôme de bachelier <input type="checkbox"/> Certificat d'enseignement secondaire supérieur ^o <input type="checkbox"/> Pas de certificat d'enseignement secondaire supérieur	Attestation(s) approuvée(s) portant sur tous les volets cités ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> • La législation* (connaissances de base) • Les règles relatives à la technique et à la fiscalité, <u>par branche d'assurance*</u> (connaissances de base) • Les règles de conduite • La législation anti-blanchiment^o

^o Certificat d'enseignement secondaire supérieur général, technique, artistique ou professionnel avec 7^{ème} année.

* Les personnes qui sont actives depuis 1996 comme personne en contact avec le public auprès d'un intermédiaire d'assurances ne doivent pas produire d'attestation pour ce volet.

^o Uniquement pour les personnes qui sont actives dans au moins une branche Vie comme courtier, comme agent non exclusif ou comme sous-agent d'un courtier ou d'un agent non exclusif.